



## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Jeudi 31 JANVIER 2019 à 20 H 30

Nombre de Conseillers en exercice :	15	
Nombre de Conseillers présents :	13	Pouvoirs : 2
Nombre de Conseillers absents :	2	Votants : 15

L'an deux mil dix-neuf, le 31 janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 21 janvier 2019, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur François GUITON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs François GUITON, Jean-Paul BUCHAILLAT, Aline BILLOTTE, Marie-Noëlle CHASSOT, Brigitte JACQUET, Marie-Claude DAUVERGNE, Patricia GUICHON, Jean-Pierre MICARD, Louis POILLOUX, Jean-Pierre ROUAH, Nicolas LAMY, Bernard GUY, Emmanuel RAT

Absents excusés : Madame Nathalie BEUROIS, Monsieur Charles JACQUES-Y-BARON

Pouvoirs de : Madame Nathalie BEUROIS à Madame Patricia GUICHON

de : Monsieur Charles JACQUES-Y-BARON à Monsieur Jean-Paul BUCHAILLAT

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle CHASSOT

Le compte-rendu de la séance du conseil 11 décembre 2018 n'appelle ni observation ni modification particulière.

### **1- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ère CLASSE A TEMPS COMPLET ET SUPPRESSION D'UN POSTE DE REDACTEUR A TEMPS COMPLET :**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que, dans le cadre du recrutement d'une secrétaire de mairie en remplacement de la secrétaire actuelle ayant fait valoir ses droits à la retraite, il y a lieu de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe, à temps complet, à compter du 18 février 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, ouvre un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe, à temps complet, à compter du 18 février 2019, dit que les fonds seront prévus au chapitre 012 Charges de personnel du budget primitif 2019, et supprime le poste de Rédacteur, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019

### **2-VENTE ANCIEN CABINET MEDICAL :**

Monsieur le Maire indique que, du fait de la présence d'un transformateur EDF dont l'accès doit être laissé libre, une division parcellaire a été nécessaire. Un nouveau bornage a été effectué, entraînant la réduction de la parcelle mise en vente. Deux offres d'achat ont été faites pour le bâtiment et le terrain. Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de Monsieur SABIA Romain pour un montant de 40 000 € (quarante mille euros) frais de notaire inclus.

### **3-RD 158 : ATTIBUTION DES MARCHES :**

Dans le cadre des travaux de sécurisation et de création de pistes cyclables et piétonnes route de Chilly-le-Vignoble, le cabinet ABCD a lancé les appels d'offres pour les « Bordures, Trottoirs et Pluviales » (lot 1) et « Signalisation » (lot 2).

Trois entreprises ont soumissionnées pour le lot 1 : Eiffage, SAS JC Bonnefoy, SJE Colas

Trois entreprises ont soumissionnées pour le lot 2 : Aximum, Via System, Signature

La Commission chargée des appels d'offres, après examen de ces dernières, a retenu la société EIFFAGE pour un montant de 108 798,26 € HT pour le lot 1, et la société Via Système pour son offre avec variante de 15 758,59 € HT pour le lot 2.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine ce choix, et charge le Maire de signer les marchés et toutes pièces s'y rapportant.

#### **4-ECOLES : AIDE FINANCIERE POUR UNE CLASSE DECOUVERTE :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mr le directeur des écoles de MESSIA qui va organiser un séjour à AISEY (Haute-Saône) pour 25 élèves dont 16 qui résident à MESSIA, du 11 au 14 juin 2019. Le coût prévisionnel du séjour est de 251 € par enfant. Il sollicite une aide financière pour ce projet, au titre de la Coopérative Scolaire.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 3 voix POUR l'attribution d'une somme de 50 € par enfant, et 11 voix POUR et une abstention, décide d'allouer à la Coopérative Scolaire une subvention correspondant à 15% du coût par enfant soit une somme arrondie à 40 € (quarante euros).

#### **5 - QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur le Maire de Montmorot qui sollicite la présidente du SIVU pour de la gestion de l'EHPAD La Châtelaine afin que le reliquat financier, après dissolution du SIVU, soit reversé aux communes membres.

- Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du Président du Téléthon du Val de Sorne donnant les résultats et remerciant la municipalité pour la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour le souper dansant de clôture. Il sollicite cette mise à disposition gratuite pour le téléthon des 6 et 7 décembre 2019. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

- Le Conseil Municipal est informé du dépôt de plaintes pour les vols des arbustes dans les massifs de fleurs et pour les vols et dégradations commis dans les locaux de la mairie, de l'école et de l'accueil de loisirs.

#### **6 - COMPTE-RENDUS DE REUNIONS**

SIER : A noter que le prix de l'eau est stable

ECLA : compte rendu du Conseil Communautaire qui s'est tenu à Baumes les Messieurs, commune qui a rejoint Ecla. Les comptes rendus des commissions affaires culturelles et communication du 25 septembre, sports, et environnement du mois de novembre n'appellent aucune remarque

La séance est levée à 9 H 45.

Le secrétaire de séance,

Le Maire

**Marie-Noëlle CHASSOT**

**François GUITON**